

Election au conseil documentaire de l'université d'Aix-Marseille Collège C

Prochainement, vous devrez élire vos représentants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation d'Aix-Marseille Université.

Notre liste indépendante rassemble quatre personnels dont deux personnels de la direction et deux personnels de BU.

Notre liste :

- Stéphanie PACHECO, direction du SCD
- Corinne LAURENT, BU Droit - Schuman
- Magali MANNONI, direction du SCD
- Philippe ALAIMO, BU Pharmacie

Nous nous engageons à représenter tous les personnels des bibliothèques et administratifs quel que soit leur statut, en transmettant vos interrogations sur divers sujets et recueillir vos avis sur les points qui seront évoqués lors des conseils documentaires.

Les compétences du conseil documentaire :

- Il se prononce sur les modifications à apporter au règlement intérieur.
- Il vote le projet de budget du service.
- Il est tenu informé des crédits documentaires des organismes documentaires associés et de leur utilisation.
- Il est consulté sur les projets de conventions avec des organismes extérieurs relatives à la documentation et à l'information scientifique et technique.
- Il élabore des propositions en ce qui concerne la politique documentaire commune de l'Université, ou des établissements contractants, en particulier pour ses aspects régionaux.
- Il peut créer toute commission scientifique consultative de la documentation. Il en fixe ses missions, les modalités de désignation de ses membres et de fonctionnement.

Les personnels que vous allez élire auront donc un rôle important lors de la prise de décision des différentes propositions abordées lors des conseils documentaire de l'établissement !